

## ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 24 mai 2017, le Conseil municipal a adopté :

**le Règlement 1040-17 autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la station de pompage 8 ainsi que la réfection des conduites afférentes et décrétant un emprunt au montant de 1 100 238 \$, remboursable en 20 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 juillet 2017. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 2<sup>e</sup> jour d'août 2017

Céline LeBlanc  
Greffière